Responsabilité civile et assurance des groupements sportifs

CHAPITRE 1 : LA RESPONSABILITÉ CONTRACTUELLE

SECTION I - La nature du manquement

SECTION II - L'appréciation du manquement

CHAPITRE 2 : LA RESPONSABILITÉ DÉLICTUELLE

SECTION I - L'admission habituelle à l'égard des tiers

SECTION II - L'admission occasionnelle à l'égard des sportifs

CHAPITRE 3 : LES DISPOSITIONS SUR L'ASSURANCE

SECTION I - L'obligation de souscrire une assurance couvrant la responsabilité des groupements sportifs, de leurs préposés et des pratiquants

SECTION II - L'assurance de personne des sportifs